

BAREME DE L'OFFRE DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE EN RESEAU POUR LA COMMUNE DE CRIEL SUR MER.

Destiné aux usagers particuliers et professionnels.

APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2025

PRIX DU GAZ PROPANE						
CONSOMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh	De 0 à 9999	De 10000 à 30000	De 30001 à 60000	De 60001 à 300000	De 300001 à 600000	Supérieur à 600001
Prix du gaz en € HT / kWh	0,0931	0,0841	0,0796	0,0693	0,0650	0,0623
TICPE*	0,0048	0,0048	0,0048	0,0048	0,0048	0,0048
Prix du gaz en € HT (TVA 20%)/ kWh	0,0979	0,0889	0,0844	0,0741	0,0698	0,0671
Prix du gaz en € TTC (TVA 20%)/ kWh	0,1175	0,1067	0,1013	0,0889	0,0838	0,0805

*Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques à usage combustible (TICPE 2018 depuis le 01/04/2018)

Criel sur

Le prix du gaz pourra évoluer au maximum 3 fois par an à date fixe au 1er avril, 1er août et 1^{er} décembre suivant les conditions du contrat de concession de la délégation de service public.

ABONNEMENTS

Les prix des abonnements sont révisables une fois par an à date fixe le 1er août.

ABONNEMENT ENERGIE			
CODE	CONSOMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh	PRIX DE L'ABONNEMENT MENSUEL EN € (à partir d'août 2024)	
		HT	TTC (5,5%)
A1	De 0 à 9 999	20,35	21,47
A2	De 10 000 à 30 000	17,97	18,95
A3	De 30 001 à 60 000	17,97	18,95
A4	De 60 001 à 300 000	30,88	32,58
A5	De 300 001 à 600 000	30,88	32,58
A6	Plus de 600 001	30,88	32,58

FRAIS ET SERVICES

Les prix des frais et services sont révisables une fois par an à date fixe le 1er août.

Code	Nature de l'intervention	Prix Août 2024 (prix en € HT)
F1	Raccordement lors des travaux de premier établissement	486,97 €
F2	Raccordement après travaux de premier établissement	958,04 €
F3	Raccordement après travaux de premier établissement dans le cas d'opération d'ensemble d'au moins 10 branchements	486,97 €
F4	Ouverture du compteur – Mise en service	71,86 €
F5	Relève spécifique	71,86 €
F6	Vérification visuelle du compteur à la demande d'un client (pas de défaut constaté)	71,86 €
F7	Vérification en laboratoire du compteur à la demande d'un client (compteur reconnu exact)	359,27 €
F8	Déplacement d'un compteur à la demande du client	Sur devis au coût réel
F9	Défaut de règlement d'un client particulier	Intérêt de retard calculé au taux de base bancaire majoré de 5 points
F10	Défaut de règlement d'un client professionnel	Intérêt de retard calculé au taux de base bancaire majoré de 5 points
		+
		Pénalités de retard équivalent à 1,5 fois le taux d'intérêt légal
F11	Modifications du contrat	gratuit
F12	Diagnostic installation intérieure	128,90 €
F13	Encastrement du coffret de comptage (saignée et niche) dans un mur en pierre apparente	214,84 €
F14	Encastrement du coffret de comptage (saignée et niche) dans un mur de nature différente	143,23 €
F15	Déplacement d'un branchement individuel	Sur devis au coût réel
F16	Dépose (suppression) de branchement improductif à l'initiative du concessionnaire (sécurité)	Gratuit

A la signature du contrat, la TVA applicable aux tarifs des prestations payantes pour le gaz propane est de :
 20% sur les prestations effectuées dans le cadre de travaux pour des bâtiments à usage professionnels ou des habitations de moins de 2 ans .
 10% pour des prestations effectuées dans le cadre de travaux pour des particuliers dont l'habitation a plus de 2 ans.